



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

ENSAM

Question écrite n° 41115

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait qu'une école des arts et métiers (ENSAM) doit normalement ouvrir ses portes en octobre 1996 à Metz. Le bâtiment est terminé. Toutefois, la direction nationale des arts et métiers a pris le prétexte de ce que l'État aurait oublié de créer des postes d'enseignants pour essayer de différer une fois de plus la mise en service de cette réalisation. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il s'agit effectivement d'une carence de l'État en matière de création de postes ou s'il s'agit d'une mauvaise volonté délibérée de la direction nationale des écoles des arts et métiers

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'ouverture à Metz d'un centre ENSAM franco-allemand, quatre emplois ont été attribués au 1er septembre 1996, un emploi de professeur agrégé, un emploi de secrétaire d'administration scolaire et universitaire ainsi que deux emplois d'agent des services techniques pour aider à la mise en place de ce centre. Des dotations complémentaires en postes et en crédits ont également été arrêtées au titre de 1997 de sorte que tous les moyens requis ont été réunis pour assurer le bon fonctionnement de ce nouvel établissement qui accueillera ses élèves à Metz à la rentrée 1997.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41115

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 21 octobre 1996

**Question publiée le :** 15 juillet 1996, page 3762

**Réponse publiée le :** 28 octobre 1996, page 5652